

Association pour la Défense des Sites et des Vallées du Namurois
A.S.V.N.
Rue du Château, 54 à 5100 DAVE

courriel : adsvn@skynet.be

Communiqué de Presse du

**A quand un développement réfléchi des parcs éoliens en
Région Wallonne ?**

Le permis unique portant sur le projet d'implantation de 12 éoliennes sur le territoire des communes de GESVES et d'OHEY vient d'être refusé par l'Administration Régionale, consacrant par cela le combat mené contre ce projet par de nombreux habitants de cette région. L'ADSVN se réjouit de cette décision, qui s'articule entre autre sur les avis des CCAT des deux communes concernées qui relèvent l'inadéquation du projet soumis à la demande de permis avec le cadre paysager du Condroz. Il lui semble en outre que la faiblesse de la motivation retenue donne à penser que les Fonctionnaires ont préféré laisser le Ministre (CDH) André ANTOINE prendre la décision finale sur recours.

Cette nouvelle péripétie du développement éolien en Région wallonne, démontre une fois de plus le manque de vision globale en ce qui concerne les zones d'implantation de nombreux parcs éoliens en projet ou en développement. et cela principalement en Province de NAMUR, qui accueille près de la moitié des parcs éoliens actuellement autorisés en Région Wallonne (53 éoliennes sur un total de 119 pour l'ensemble de la Région Wallonne..)

Dans la déclaration de Politique Régionale adoptée en août 2003, le Gouvernement wallon, sur proposition de Ministre (CDH) André ANTOINE, s'était explicitement engagé à procéder à une planification des implantations des projets éoliens sur le territoire wallon. Cette planification, qui n'est toujours pas réalisée, est d'autant plus nécessaire qu'actuellement toutes les demandes de permis unique concernent quasi exclusivement les zones agricoles des plans de secteur. Les Fonctionnaires délégués provinciaux doivent dès lors accorder des dérogations « à titre exceptionnel » à l'affectation de la zone. Mais peut-on encore parler de caractère exceptionnel à partir du moment où les dérogations sont automatiques ?

Force est de constater que, depuis plusieurs mois, les projets se multiplient et les permis sont accordés dans des régions dont les paysages sont reconnus comme étant remarquables. L'industrie éolienne profite du laxisme de la législation actuelle, de la gestion du gouvernement wallon en la matière qui n'a pas procédé à une planification du développement éolien et de modes de subventionnement intéressants via les certificats verts. C'est à condition de respecter les paysages remarquables que l'éolien gardera son capital de sympathie et son image respectueuse de l'environnement.

A propos de l'ADSVN

L' Association de Défense des Sites et des Vallées du Namurois (ADSVN asbl) est une association sans but lucratif ayant pour objet la défense des beautés naturelles et paysagères des sites et vallées du namurois, ainsi que la protection du patrimoine régional, bâti ou non, urbain et rural. Active depuis plus de 60 ans, l'ADSVN se positionne en gardienne de la richesse du patrimoine architectural, paysager et environnemental. L'association entend s'opposer aux projets urbanistiques et architecturaux qui portent atteinte, selon elle, au maintien de ce patrimoine.

Contact Presse : 0475/548 203